



# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DADONVILLE DU MARDI 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente minutes, en session ordinaire, salle polyvalente Pierre Déret de Dadonville, sous la présidence de Mme Evelyne CHARVIN, Maire.

**Date de convocation** : 19 mars 2021

**Membres présents** :

Mme Evelyne CHARVIN, M. Pierre VICECONTI, Mme Sophie CHAMARD, M. Jean-Paul LOUBIÉ, Mme Dolorès JACINTO, M. Guy THARIOT, Mme Chantal MERCIER, Mme Christiane CAULIER, M. Jean-Pierre BONILLO, M. Raynald BACHELET, M. Jean-Pierre MEZIANE, Mme Christine BIBOLLET, M. Renaud BERTHIER, Mme Valérie LEGRAND, Mme Laëtitia VERSTRAETE, M. Laurent DELTEIL, M. Patrick DAMION, M. Jean-Christophe MARTINS.

**Absent** : Mme Adèle NGOUA'NGOUA

**A été désignée secrétaire** : Mme Christine BIBOLLET

**Nombre de conseillers municipaux**

**En exercice** : 19

**Présents** : 18

**Pouvoirs** : 0

**Absents et / ou excusés** : 0

**Votants** : 18

Lors de cette séance à huis clos, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

**DELIBERATION N°5/2021 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

× Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'action de la vie associative locale par l'octroi d'une aide au fonctionnement malgré la crise sanitaire qui les empêche de fonctionner normalement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× **Fixe** la répartition des subventions aux diverses associations pour un montant total de 17.950,00€.

**DELIBERATION N°6/2021 – CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Afin de permettre aux jeunes de 9 à 18 ans de participer à la vie locale et ainsi de donner leur avis et d'influencer les projets de la collectivité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× **Décide** la création d'un conseil municipal jeunes dès le mois de juin 2021 pour une mise en œuvre en septembre 2021.

**DELIBERATION N°7/2021 – MAINTIEN DE LA GARANTIE DES EMPRUNTS CONSENTIE A LA SIAP DE PITHIVIERS (BAILLEUR SOCIAL)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**CONFIRME** le maintien de la garantie de l'emprunt contracté par la SIAP en vue de financer la construction de 6 logements sociaux situés rue Jacques Brel à Dadonville.

**DELIBERATION N°8/2021 – REALISATION D'UNE ENQUETE DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CAS DE MUTATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× **Adopte** le principe du contrôle de conformité des installations privatives d'assainissement collectif à l'occasion de chaque mutation immobilière à la charge du vendeur,

× **Fixe** les modalités de réalisation de ce contrôle

- \* **Décide** que le résultat de ce contrôle donnera lieu ou non à l'établissement d'une attestation de conformité qui sera communiquée au notaire en charge de la vente, lequel informera le vendeur et/ou l'acheteur de la conformité ou non des installations,
- \* **Rappelle** que les immeubles situés dans le zonage d'assainissement non collectif sont contrôlés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- \* **Dit** que la présente délibération sera transmise à la Chambre des Notaires et à la Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM)

#### **DELIBERATION N°9/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)**

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la maison du Prieuré, le Maire propose de demander une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **Autorise** le maire à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2016-2022 du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour les travaux de rénovation énergétique de la maison du Prieuré,

\* **Donne** mandat au Maire pour solliciter cette aide financière, pour le suivi du dossier et la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **DELIBERATION N°10/2021 – CESSION D'UN TERRAIN RUE DE L'ANCIEN PUIES**

La commune de Dadonville est propriétaire d'un terrain à bâtir de 801m<sup>2</sup> dont la valeur a été estimée à 40.000€ par le service des Domaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **Approuve** cette cession aux conditions financières proposées par le service des Domaines,

\* **Autorise** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tous les actes y afférent.

#### **DELIBERATION N°11/2021 – CONVENTION FINANCIERE DE TRANSFERT D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UNE MUTATION**

Dans le cadre de la mutation d'un agent bénéficiaire d'un compte épargne temps, il est proposé de transférer son compte épargne temps vers la nouvelle collectivité. Cela nécessite la mise en place d'une convention entre les deux collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention financière de transfert d'un compte épargne temps d'un agent dans le cadre de sa mutation dans une autre collectivité.

#### **DELIBERATION N°12/2021 – ADHESION DE LA COMMUNE A LA FREDON CENTRE-VAL DE LOIRE POUR L'ANNEE 2021**

La Fredon est un organisme reconnu qui accompagne les collectivités dans leurs démarches pour réduire l'impact des pratiques d'entretien des espaces publics sur l'environnement afin de favoriser le retour de la biodiversité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* **Approuve** l'adhésion au titre de l'année 2021 à la Fredon Centre Val de Loire.

A Dadonville, le 26 mars 2021  
Le Maire, Evelyne CHARVIN



**COMPTE RENDU AFFICHÉ EN MAIRIE ET CONSULTABLE  
SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE :**

**[www.dadonville.fr](http://www.dadonville.fr)**